

République Française  
Département  
Cher

**Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Brécyc  
séance du 22 mars 2024**

**Date de la  
convocation**  
15/03/2024

**Date d'affichage**  
15/03/2024

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil  
Municipal : 14  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 12

**Réf : 2024\_010**

**A l'unanimité**  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Mention exécutoire :**  
**Oui**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
préfecture de Bourges  
le 02/04/2024

L'an 2024 et le 22 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie (*arrivée à 19h40, non présente pour cette délibération*), CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Elodie BRAS), MM BOUGRAT Patrick (a donné pouvoir à LAUNAY Aurélien), MILLIET Thomas (a donné pouvoir à MOUROUX Francis)

Secrétaire de séance : Mme Séverine JOUAN

**Avis favorable à la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la Base aérienne 702 Bourges-Avord**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de la préfecture consultant les services et collectivités publiques intéressées par la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la Base aérienne 702 Bourges-Avord.

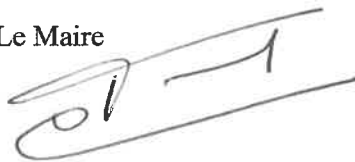
Le plan est présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions) donne un avis favorable à la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la Base aérienne 702 Bourges-Avord et n'émet aucune observation.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 25 mars 2024,

Le Maire



Le secrétaire de séance



Diffusion sur le site Internet de la commune le 02 AVR. 2024

